



## Fiscalité sur Auto-entrepreneur

Par **navy**, le 11/11/2012 à 16:33

Bonjour,

je me suis inscrit en Auto entrepreneur en 10/2011 comme Disc Jockey auprès de l'URSSAF. J'ai eu une animation en 12/2011, j'ai réglé mes cotisations auprès du RSI.

En janvier 2012, les impôts me demandent de leur fournir des infos pour la cotisation Foncière. Je leur ai répondu que je ne possède pas de local (l'adresse est "mon domicile" ou je range mon matériel de musique), que j'exerce en clientèle et que je suis en Auto entrepreneur. J'ai dans un 1er temps téléphoné aux Impôts (et confirmé par écrit ensuite) au téléphone la personne des impôts me dit que je ne serai pas redevable pendant 2 ans de fiscalité et que la 3ème année, je devrai verser une Fiscalité à la Commune.

Je viens de recevoir des Impôts un "Avis d'imposition Cotisation Foncière des Entreprises" ?? J'avoue être un peu perdu, j'aimerais avoir votre avis avant de contacter les Impôts.

Merci pour votre aide